

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	49 (1920)
Heft:	17
Rubrik:	Monsieur le Dr Favre : professeur à l'École normale, Hauterive

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIX^{me} ANNÉE.

N° 17.

1^{er} NOVEMBRE 1920.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

**Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE**

Abonnement pour la Suisse : **4 fr.** ; par la poste : **20 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **5 fr.** — Le numéro : **25 ct.** — Annonces : **40 ct.** la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M.**

Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à **M. Firmin Barbey**, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg**, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérrolles, Fribourg**.

Le Bulletin pédagogique paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — Une lettre à **M. le Dr Favre**. — Rapport sur la question mise à l'étude. — Savoir commander. — Un nouveau souvenir d'école. — Souvenance. — Partie pratique. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Avis.

**Monsieur le Dr Favre
professeur à l'Ecole normale, Hauterive**

Fribourg, le 12 octobre 1920.

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

J'ai pris connaissance avec un vif regret de votre détermination de renoncer définitivement à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*. Si vous n'invoquez l'état précaire de votre santé, j'insisterais auprès de vous pour que vous demeuriez à la tête de notre organe scolaire. Les services signalés que vous avez rendus en cette qualité sont tels que la reconnaissance de la Direction de l'Instruction publique vous est pour toujours acquise. Je souhaite que vous retrouviez les forces nécessaires et que vous puissiez sans tarder reprendre pleinement l'exercice de vos fonctions, auxquelles vous avez consacré votre science et votre dévouement.

Agréez, Monsieur le Professeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conseiller d'Etat, Directeur.

GEORGES PYTHON.

Il ressort de cette lettre, dont je suis très reconnaissant, que j'ai donné ma démission de rédacteur en chef pour un motif de santé. Je tiens à remercier la haute Direction publique qui a toujours soutenu mes humbles efforts. Mes remerciements vont aussi aux dévoués et courageux collaborateurs, sans l'appui desquels je n'aurais pu accomplir ma tâche parfois difficile et ingrate.

Un certain nombre d'instituteurs ont pensé que le *Bulletin* était opposé aux intérêts matériels du corps enseignant. Ils sont tombés dans une grossière erreur. Le rédacteur n'a jamais refusé d'insérer un article digne de l'impression. Il a simplement tâché de concilier les aspirations nouvelles avec le respect que le chrétien est obligé d'accorder à l'autorité temporelle.

Je forme des souhaits pour la prospérité du *Bulletin pédagogique*!



Rapport sur la question mise à l'étude dans le 6^{me} arrondissement

-
- 1^o Nécessité de décharger le programme.
 - 2^o Sur quelles branches doit porter cette révision ?
 - 3^o Modification à apporter au tableau hebdomadaire des heures attribuées à chaque branche.

1. Nécessité de décharger le programme.

L'école est un fait social ; par son organisation, par ses programmes, par ses méthodes, elle doit préparer l'enfant à la vie, partant, elle doit correspondre à l'état social pour lequel elle est faite. Or, les conditions de la vie se sont singulièrement transformées et évolueront davantage encore, on peut l'affirmer sans être prophète. La lutte pour l'existence devient plus âpre, l'antipathie des classes plus profonde. C'est un concert de critiques, de réclamations, de revendications appuyées, trop souvent, par la violence. Il semble qu'une vague de folie roule sur notre pauvre société et se fasse sentir, quoique atténuée, jusque dans les hameaux les plus reculés de nos campagnes.

Plus que jamais, donc, la société a besoin d'individus fortement et sainement trempés.

D'autre part, l'influence éducatrice de la famille va diminuant, c'est un fait indéniable. L'école doit donc y suppléer par une solide formation religieuse, intellectuelle et physique (c'est à dessein que je dis formation religieuse au lieu d'employer le terme consacré de « éducation morale »). Le peut-elle actuellement ? Nous sommes forcés de répondre par la négative. Expliquons-nous.